DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

Délibération n° 2014.10.238

Conseil en Mobilité -Adoption d'une convention cadre Plans de Déplacement d'Etablissements (PDE) sur le territoire du GrandAngoulême LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 octobre 2014

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand LANDREAU, MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s):

Absent(s):

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.10.238

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / POLITIQUES DE MOBILITÉ Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

CONSEIL EN MOBILITE - ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE PLANS DE DEPLACEMENT D'ETABLISSEMENTS (PDE) SUR LE TERRITOIRE DU GRANDANGOULEME

Le conseil en mobilité mis en place par le GrandAngoulême vise à assurer la promotion des modes alternatifs à l'usage individuel pour des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels ou interne à l'entreprise.

Il accompagne les entreprises ou des groupes d'entreprises désireux de mettre en place des actions connexes (aménagement d'horaires, visioconférence, formation sur le risque routier, etc.) de manière à optimiser les moyens dédiés à la mobilité de leurs salariés (flotte de véhicules, espace de stationnement, transports en commun, etc.).

Dans ce cadre et pour engager une démarche partenariale entre le GrandAngoulême et les entreprises, un dispositif de Plans de Déplacements d'Etablissements (PDE) est mis en place. Il se formalise par une convention-cadre dont le principe a été arrêté par la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012.

La convention-cadre précise les objectifs d'une démarche PDE et les engagements de chacun des partenaires :

- pour le GrandAngoulême : <u>accompagnement de l'établissement tout au long de la démarche, mesures incitant à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle, constitution d'un réseau d'échanges d'expériences ;</u>
- pour l'établissement : respect des attendus en termes de <u>démarche et contenu du Plan</u> <u>de Déplacements d'Etablissement, association des partenaires, réseau d'échanges <u>d'expériences</u>, <u>obligation de résultat et évaluation du PDE</u>.
 </u>

Elle comporte une annexe n° 4 qui sera adaptée à chaque entreprise souhaitant formaliser un accord avec le GrandAngoulême pour une durée de 3 ans (1an renouvelable tacitement 2 fois).

Elle permet entre autre à l'entreprise et à ses salariés de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels sur les abonnements aux transports collectifs urbains, au service de location de vélos et au service d'autopartage conformément aux délibérations n°176 du 5 juillet 2012 et 199 du 26 juin 2014 approuvées par le conseil communautaire.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 25 septembre 2014,

Je vous propose:

D'APPROUVER la convention-cadre relative à la mise en œuvre de Plans de Déplacements d'Etablissements sur le territoire du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Michel GERMANEAU en qualité de 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité à signer les conventions avec les établissements, à effectuer toutes les démarches et les procédures afférentes ainsi qu'à signer tous les actes associés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
13 octobre 2014	13 octobre 2014